



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E146113

VALABLE JUSQU'AU 30/11/2023

ÉDITÉ LE 06/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2006
Forme juridique : SARLU
Capital : DEPUIS LE 23/11/2006
75 000

Raison sociale : MP CHARPENTE

23 ROUTE DE LAVELANET
11230 CHALABRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 04 68 31 56 91
Portable : 06 07 57 25 85

Fax :

Siret : 492 798 244 00033

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 58 179G

Site Internet : www.mp-charpente-maison-bois.fr
E-mail : mp.charpente@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-120025

Responsabilité légale :
PADET MICHAEL GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-120025

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	01/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
106 AVENUE SAMUEL CHAMPLAIN
34000 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.